

Tribunal de grande instance de Paris



Source : clichy-batignoles.fr

Localisation :

Paris 18^{ème}

- 2 500 salariés
- 8 500 « visiteurs » / jour
- 61 500 m²

- 2012 : contrat de partenariat
- 2013 : permis de construire
- 2015 : début des travaux
- 2017 : livraison

Grandes lignes du projet

Le projet réunira l'ensemble des services du tribunal de grande instance actuellement dispersés sur cinq sites dont l'Île de la Cité, le tribunal de police et les tribunaux d'instance.

Réalisé par l'architecte Renzo Piano, le futur TGI haut de 160 mètres sera le plus grand immeuble construit à Paris après la Tour Montparnasse (210 mètres). Le programme comprend :

- l'accueil du public,
- la salle des pas perdus,
- 90 salles d'audiences,
- Des espaces tertiaires (bureaux, salles de réunions...).

Le 15 février 2012, l'Etat et la société de projet Arélia ont signé le contrat de partenariat pour le financement, la conception et la construction, ainsi l'entretien et la maintenance du bâtiment pendant 27 ans.

Au-delà de la cité judiciaire, le site s'insère dans un vaste projet d'aménagement porté par la Ville de Paris.

Actualité

- En chantier